

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 177

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 28

À l'alinéa 22, substituer aux mots :

« qu'elle certifie »

les mots :

« certifiée par l'administration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.